



International Research Project (IRP)

Un outil de coopération internationale partagé par le CNRS, au service de la consolidation de partenariats de recherche.

1. Qu'est-ce qu'un *International Research Project* ?

Les *International Research Projects* sont des projets de recherche collaborative établis entre un ou plusieurs laboratoires du CNRS et des laboratoires d'un ou deux pays étrangers. Ils permettent de consolider des collaborations déjà établies à travers des échanges scientifiques de courte ou moyenne durées. Ils ont pour objet l'organisation de réunions de travail ou de séminaires, le développement d'activités de recherche communes y compris des recherches de terrain, et l'encadrement d'étudiants. Les équipes françaises et étrangères doivent avoir déjà démontré leur capacité à collaborer ensemble (par exemple par une ou plusieurs publications communes). Ces programmes sont d'une durée de 5 ans.

2. A qui s'adressent les *International Research Projects* ?

Les *International Research Projects* s'adressent aux personnels exerçant une activité de recherche dans une unité du CNRS et à leurs partenaires

3. Comment proposer un *International Research Project* ?

Les candidatures doivent être déposées auprès de l'institut scientifique du CNRS auquel est rattachée l'unité du porteur. Il est recommandé aux candidats de contacter le plus en amont possible les responsables des relations internationales de l'institut dont dépend leur unité afin de se renseigner sur les modalités de dépôt de projet. En cas de projet interdisciplinaire, les différents instituts concernés peuvent en être informés.

4. Comment les *International Research Projects* sont-ils évalués ?

Les propositions d'*International Research Projects* sont évaluées par les pairs au sein des instituts scientifiques du CNRS selon les critères suivants : qualité scientifique du projet, intérêt de la collaboration à l'international, qualité scientifique et complémentarité des équipes, équilibre de la répartition des activités scientifiques entre les partenaires, participation de jeunes chercheurs, éthique et justification financière, historique des relations entre les partenaires.

5. Quels contours revêt la formalisation institutionnelle des *International Research Projects* ?

Une fois sélectionnés, les *International Research Projects* font l'objet d'échanges de lettres d'engagement institutionnel de la part des institutions françaises et étrangères souhaitant s'impliquer dans leur soutien, notamment par l'octroi de crédits additionnels, selon les procédures internes d'évaluation et de sélection propres à chaque institution.

6. Comment les *International Research Projects* sont-ils financés ?

Au-delà des ressources directement mobilisées par les laboratoires participants, les *International Research Programmes* bénéficient de la part du CNRS de crédits spécifiques principalement dédiés à la mobilité entre équipes et l'organisation de rencontres et missions de terrain d'un montant total se situant entre 50 000 et 75 000 euros sur leur durée. Gérés par le laboratoire CNRS du porteur l'*International Research Projects*, ces crédits sont alloués par tranches annuelles sur la base du projet initial et des bilans scientifiques et rapports financiers annuels établis par leur porteur et ses partenaires.

Plus d'information et points de contact sur l'Espace international du CNRS

<http://international.cnrs.fr>

Direction Europe de la Recherche et coopération internationale
CNRS-Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16